

MAIRIE DE SAINT-PRIX

(95390)



THOR
869

Téléphone : 01 34 27 44 44

Télécopie : 01 39 59 37 73

email CLIPA

Saint-Prix, le 09 DEC. 2013

11/12/13

COMITE REGIONAL D'EQUITATION
56 RUE RENAUTES
75017 PARIS

A l'attention de M. Lucas FRANCOIS,
Président

Secrétariat Général

Objet : TVA à 20 % sur les activités équestres au 1^{er} janvier 2014

Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous informer que le conseil municipal de Saint-Prix lors de sa séance du 17 décembre prochain sera saisi d'une proposition de motion pour soutenir les centres équestres et le refus de voir appliquer la TVA à 20% sur vos activités.

Vous trouverez, en pièce jointe, le projet de cette motion.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.



C. Enjalbert
Jean-Pierre ENJALBERT
Maire de Saint-Prix
Conseiller Général du Val d'Oise

PROJET DE MOTION

CONTRE LA HAUSSE DE LA TVA APPLIQUEE AUX ACTIVITES HIPPIQUES

Le gouvernement a récemment affiché sa volonté de publier un décret au plus vite faisant ainsi passer la TVA sur les activités équestres de 7% à 20% au 1^{er} janvier 2014, sous prétexte d'une injonction de la Commission européenne suite à la publication de la Directive TVA.

Le secteur compte 7 000 centres équestres, emploie 18 000 personnes pour 250 000 chevaux et accueille plus de 2,3 millions de pratiquants. Dans le contexte actuel de crise, il n'est pas possible de répercuter cette hausse aux pratiquants !

Le sport équestre se popularise enfin et la filière exerce de nombreuses missions d'intérêt général : maintien d'activités en milieu rural, accueil des enfants, réinsertion, rééducation fonctionnelle et psychologique, lien social... Augmenter la TVA, c'est agir en sorte de transformer le sport équestre en une activité de nantis : un bond en arrière de douze ans !

Considérant que la Fédération Française d'Equitation (FFE) avec 700 000 licenciés et la troisième fédération sportive française,

Considérant que le Comité Régional d'Equitation d'Île de France comprend 100 000 licenciés répartis dans huit départements dotés de 697 centres équestres,

Considérant que si les centres équestres ne répercutent pas cette hausse aux pratiquants, ils n'auront plus de marge

Considérant que la hausse de la TVA engendrerait :

- ✓ la destruction de 6 000 emplois salariés dans les petites entreprises proposant l'enseignement de l'équitation,
- ✓ la disparition de 2 000 clubs hippiques
- ✓ l'abattage de près de 80 000 poneys et chevaux

Considérant que la filière équestre a déjà fait un effort conséquent lors du passage du taux de TVA de 5,5% à 7%, qu'assurément elle ne pourra pas assumer une augmentation de 13 points de ses charges, le travail risquant dès lors de s'introduire dans un secteur propre et générateur d'emplois,

Considérant que la hausse de la TVA c'est occulter l'impact écologique et économique de la filière équestre qui s'inscrit dans :

- ✓ l'aménagement du territoire et de l'espace rural,
- ✓ le développement durable,

Considérant que la hausse de la TVA engendrerait une rupture de la chaîne économique partant de l'élevage et des activités en découlant : dresseurs, vétérinaires, maréchaux-ferrants, selliers, équipements sportifs, transporteurs, alimentation industrielle et agricole...,

Considérant que la TVA à 20% c'est taxer encore plus les familles qui financent le seul sport qui n'a pas d'aide de l'Etat,